



Se former avec l'ATAG pour bien vivre le travail en groupe ...

Catalogue
Septembre 2025- Juin 2026



Un groupe ...

GAEC, EARL, couple d'agriculteurs,
collectif de porteurs de projets,
point de vente en commun, CUMA,
groupement d'employeurs, coopérative,

... c'est d'abord une aventure humaine !

Association Tarnaise pour le développement de l'Agriculture de Groupe
96 rue des agriculteurs - 81000 ALBI

05.63.48.83.75 - association.atag@gmail.com

<https://atag81.fr/>



Qui sommes-nous ?

L'Association Tarnaise de promotion de l'Agriculture de Groupe (ATAG) est une association créée par des agriculteurs en 1993 afin de :

- ✓ **promouvoir l'agriculture de groupe**
- ✓ **accompagner des projets collectifs** (en famille, entre tiers, en couple).

Nous intervenons dans les domaines de l'organisation du travail, de la communication et des relations humaines à toutes les étapes de la vie d'un groupe.

Nous réalisons :

- des **accompagnements personnalisés** (entretiens individuels ou collectifs, médiation, conseils...),
- des **formations programmées** (présentées dans ce catalogue),
- et des **formations-intra** sur mesure à la demande de sociétés ou d'autres groupes agricoles (magasins de producteurs, groupements d'employeurs etc.)

Les formations que nous vous proposons abordent les **relations humaines, l'organisation** mais aussi les aspects **juridiques et économiques** en nous appuyant sur l'expertise d'autres intervenants.

Elles s'adressent à tous les acteurs de l'agriculture de groupe : associés de GAEC ou d'autres sociétés agricoles, membres de collectifs informels, adhérents de points de vente collectifs, coopérateurs, porteurs de projets en réflexion, couples professionnels...

Le 01/10/2020, l'ATAG a obtenu pour ses actions de formation les certifications Qualiopi ainsi que Qualicert conformément au référentiel « *Des engagements certifiés pour la formation des entrepreneurs du vivant - RE/VIV/4* » ; certifications renouvelées le 01/10/2024 et valables jusqu'au 30/09/27.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : ACTIONS DE FORMATION.

Vos contacts pour toute demande d'information,
de formation, d'accompagnement ou de médiation

ATAG

05.63.48.83.75

association.atag@gmail.com

<http://atag81.fr>

Virginie Rousselin - Pascale Caldéran

SOMMAIRE

	Pages
CALENDRIER des FORMATIONS	4
FORMATIONS à LA CARTE et sur MESURE	5
FICHES de PRESENTATION des FORMATIONS.....	de 6 à 20
INFOS PRATIQUES.....	21
CONDITIONS GENERALES DE VENTE.....	22
BULLETIN d'INSCRIPTION.....	23

CALENDRIER des FORMATIONS 2025-2026

Approche globale et juridique de l'agriculture de groupe		
S'installer et Travailler en société	<p>2025 11 et 18 septembre 9 et 16 octobre 7 et 13 novembre 9 et 17 décembre</p> <p>2026 20 et 27 janvier 13 et 20 mars 9 et 16 avril 5 et 13 mai 15 et 22 juin</p>	P. 7
Le pacte d'associés : un outil pour clarifier nos accords	19 février 2026	P. 8
NEW Evolution du statut de conjoint collaborateur agricole : 5 ans et après ?	Judi 19 Ou mardi 24 mars 2026	P. 9
Travailler ensemble sans s'associer	sur demande	P. 10
Préparer notre exploitation au départ d'un associé	sur demande	P. 11
Acquérir et/ou gérer collectivement du foncier agricole	sur demande	P. 12
S'installer ou transmettre en SCOP	sur demande	P. 13

Renforcer son fonctionnement collectif		
Travailler en couple (en toute sérénité)	5 et 19 décembre 2025 et 8 janvier 2026	P. 14
NEW Se partager efficacement le travail entre associés Exploitations maraichères Exploitations ovin lait	9 et 16 février 2026 19 et 26 mars 2026	P. 15
NEW Comment vivre mieux nos désaccords	25 mars et 08 avril 26	P. 16
Développer la coopération dans nos équipes	sur demande	P. 17
Point de vente collectif : Se partager les permanences et le reste du boulot	6 octobre 2025	P. 18

Mieux communiquer au sein de notre équipe

Mieux communiquer pour mieux travailler ensemble initiation à la CNV et autres outils	sur demande	P. 19
Consolider sa communication et améliorer la coopération atelier de révision et d'entraînement	sur demande	P. 20
Prendre des décisions en groupe et les appliquer	sur demande	P. 22
Organiser et animer des réunions en petit ou grand groupe	sur demande	P. 22

**Une formation vous intéresse,
mais les dates ne vous conviennent pas ?
N'hésitez pas à nous contacter. Nous trouverons ensemble une solution !**

**Vous êtes un collectif ? Nous pouvons programmer pour vous une de ces
formations (et d'autres !) – voir page suivante**

FORMATIONS à la CARTE & sur MESURE

Agriculteurs, paysans, porteurs de projets, nous pouvons aussi répondre aux sollicitations de votre groupe (GAEC, collectif, magasin de producteurs, atelier de transformation ...)

- ✓ En organisant les formations répertoriées dans ce document à d'autres dates, dans d'autres lieux, à la demande d'un autre organisme de formation ou directement d'un groupe d'agriculteurs.

- ✓ En vous proposant des formations adaptées à vos besoins. Voici quelques thèmes sur lesquels nous pouvons intervenir :
 - **Elaborer un projet collectif.**
 - **Améliorer le fonctionnement entre associés.**
 - **Revoir l'organisation du travail pour que chacun trouve sa place.**
 - **Apaiser les tensions avant l'apparition des conflits.**
 - **Gérer une situation conflictuelle.**
 - **Travailler en couple.**
 - **Préparer la sortie d'un associé et pérenniser l'exploitation.**
 - **Se préparer à chercher un nouvel associé.**
 - **Intégrer un nouvel associé.**
 - **Mettre en place une association transmission.**
 - **Savoir rédiger un règlement intérieur.**
 - **Organiser, animer efficacement les réunions d'associés.**
 - **Améliorer le fonctionnement de notre point de vente collectif.**

Selon vos envies, vos besoins et votre situation, **nous pouvons organiser ces formations**

en « intra »

c'est-à-dire spécifiquement pour un collectif, un GAEC, un projet

ou **en « inter »**

en regroupant plusieurs structures agricoles pour une même formation.

SATISFACTION de nos stagiaires

L'ATAG sollicite, en fin de stage, l'avis de chaque stagiaire pour une évaluation de sa satisfaction. Pour les formations de 2023, sur 249 agriculteurs interrogés :

- **95%** sont satisfaits ou très satisfaits de la **formation** suivie,
- **91%** sont satisfaits ou très satisfaits de l'**adéquation** entre leurs attentes et la formation suivie,
- **97%** sont satisfaits ou très satisfaits de la **maîtrise du sujet** par les formateurs,
- **95%** sont satisfaits ou très satisfaits de la **qualité de l'animation**.

S'installer et travailler en société

Date(s) :

1 session / mois
cf. calendrier P.4

Durée : **2 jours**

Lieu : CFPPA Fonlabour

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin
ou Pascale
Caldéran ATAG
- ✓ Juriste CER France
Garonne et Tarn

Prérequis : aucun

*Coûts de la formation pris
en charge par VIVEA pour
les contributeurs à jour du
paiement de leur cotisation.*



*Non facturés aux porteurs
de projets accompagnés
d'au moins 1 futur associé ;*

*Autre public, nous
contacter.*

Public :

Toute personne envisageant de s'associer et de créer ou intégrer une société agricole (GAEC, EARL, SCEA...)

Futur·e·s agriculteur·trice·s en parcours d'installation et leurs futur·e·s associé·e·s, envisageant un regroupement
Couples professionnels, etc...

Objectifs :

- ➔ Connaître ce qu'est une société et comment elle fonctionne.
- ➔ Connaître les outils de gestion d'une société (juridiques, fiscaux et relationnels).
- ➔ Découvrir des méthodes de préventions des conflits dans un collectif de travail.
- ➔ Identifier les facteurs de réussite d'un projet associatif.
- ➔ Avancer dans son projet sociétaire.

Contenu :

- Pourquoi et comment créer une société agricole ?
- Comment gérer et faire évoluer une société agricole ? Comment en sortir ?
- Quels outils concrets pour la faire fonctionner au quotidien ?
- Comment communiquer au mieux entre associés ?

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, échanges, exercices, mises en situation.

Le pacte d'associés : un outil pour mieux clarifier nos accords

Date(s) :

19 février 2026

Durée : **1 jour**

Lieu :

Tarn - A préciser
selon l'origine
géographique des
stagiaires

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin
ATAG
- ✓ Nadia Benesteau
Juriste EHLG

Prérequis : aucun

*Coûts de la formation pris
en charge par VIVEA pour
les contributeurs à jour du
paiement de leur
cotisation.*



*Pour les personnes non
contributeurs VIVEA, nous
contacter*

Public :

Agriculteur, agricultrice associé(e) dans une société agricole. Toute personne envisageant de s'associer et de créer ou intégrer une société agricole

Objectifs :

- ➔ Comprendre ce qu'est un pacte d'associés et sa finalité et en appréhender le cadre juridique.
- ➔ Comprendre les enjeux d'une rédaction adaptée à la situation de la société.

Contenu :

- L'utilité du pacte comme complément des statuts et du règlement intérieur.
- Intérêt du pacte d'associé dans la prévention des conflits et la protection des intérêts communs.
- Contenu du pacte d'associés.
- Clauses relatives aux sorties d'associés, à l'évaluation des bâtiments, à la réévaluation des parts sociales, à la gestion des comptes courants associés etc.
- Valeur juridique du pacte d'associés.

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et pratiques
Exercices pratiques à partir des cas des participants

Evolution du statut de conjoint collaborateur : 5 ans et après ?

Date(s) : Au choix
Jeudi 19 mars 26
à Albi (ou Gaillac)

Mardi 24 mars 26
à Castres

Durée : 4 heures

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin
ATAG
- ✓ MSA

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Pour les personnes non contributrices VIVEA, nous contacter

Public :

Agriculteurs, agricultrices, conjoint et conjointe d'exploitation et aidants familiaux souhaitant réfléchir à l'évolution de leur statut social sur l'exploitation agricole

Objectifs :

- ➔ Comprendre les enjeux de la réforme du statut de conjoint collaborateur.
- ➔ Découvrir les possibilités de changement de statuts correspondant au mieux à son profil et sa situation

Contenu :

- Le contenu de la réforme et ses conséquences
- Les différentes options pour pouvoir continuer à travailler sur l'exploitation à la fin des 5 ans : salarié-e / associé-e / co exploitant-e
- Avantages et inconvénients de chaque option sur les plans juridiques, sociaux, fiscaux, économiques (coûts, aides ...)
- Lien avec le statut matrimonial au sein du couple,
- Articulation statut social / place dans l'exploitation et sa gestion.

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et pratiques
Eclairages et échanges à partir des cas des participants

Travailler ensemble sans s'associer

Date(s) :

Sur demande

Durée : **1 jour**

Lieu :

Tarn - A préciser selon l'origine géographique des stagiaires

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin ou Pascale Caldéran ATAG
- ✓ juriste CER France Garonne Tarn

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Pour les personnes nous contributrices VIVEA, nous contacter

Public :

Agriculteur·trice·s cherchant à collaborer entre exploitations sans forcément aller jusqu'à la fusion au sein d'un GAEC ou la création d'une autre forme juridique.

Objectifs :

- ➔ Acquérir les connaissances juridiques et les outils méthodologiques pour mettre en place une collaboration entre deux fermes (ou plus) existantes.
- ➔ Connaître les limites légales de l'entraide et identifier les situations nécessitant la création d'une structure juridique.

Contenu :

- Partage du travail : entraide et formalisation d'une banque de travail.
- Partage du foncier : échange de parcelles, devenir des DPU, assolements en commun.
- Partage de la commercialisation : possibilité de mettre en commun de la vente directe.
- Formalisation juridique de ces différentes formes de partage.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et échanges.

Préparer notre exploitation au départ d'un associé

Date(s) :
sur demande

Durée : **2 jours**

Lieu : *Albi ou Gaillac*

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin
ou Pascale
Caldéran ATAG
- ✓ juriste CER France
Garonne Tarn

Prérequis : aucun

*Coûts de la formation pris
en charge par VIVEA pour
les contributeurs à jour du
paiement de leur
cotisation.*



*Pour les personnes nous
contributeuses VIVEA, nous
contacter*

Public :

Futur·e·s associé·e·s sortant·e·s et associé·e·s restant·e·s
Éventuel·le·s futur·e·s associé·e·s
Tout agriculteur·trice intéressé·e par le sujet

Objectifs :

- ➔ Bien comprendre les modalités de départ d'un associé et ses conséquences pour l'exploitation et pour chacun.
- ➔ Mettre en œuvre dès maintenant des changements pour préparer l'exploitation en douceur.

Ce n'est pas une formation de préparation à la retraite.

Contenu :

- Droits de l'associé sortant (capital, comptes associés) et modalités de paiement.
- Devenir juridique de l'exploitation et devenir du foncier après le départ d'un associé.
- Conséquences sur la main d'œuvre et l'organisation du travail.
- Nouvel associé, salarié, délégation, quelles solutions choisir pour continuer ?

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, nombreux échanges à partir de vos situations et de vos questions, et travail personnel.

Acquérir et/ou gérer collectivement du foncier agricole

Date(s) :

sur demande

Durée : **1 jour**

Lieu :

Tarn. A préciser selon l'origine géographique des stagiaires

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin ou Pascale Caldéran ATAG
- ✓ Cathy Rességuier, juriste en droit rural - la Clé des Champs

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Pour les personnes non contributrices VIVEA, nous contacter

Public :

Porteur-se-s de projet en phase de recherche ou d'acquisition collective d'un bien foncier (terres et/ou bâtiments).

Tout agriculteur-trice installé-e souhaitant partager leur foncier avec de nouveaux porteurs de projets.

Tout agriculteur-trice en réflexion sur la transmission avec leurs propres frères et sœurs, leurs enfants, etc.

Objectifs :

- ➔ Acquérir les connaissances juridiques, réglementaires, fiscales ainsi que les outils méthodologiques pour mettre en place et savoir gérer une structure foncière collective (GFA, SCI, association etc.).
- ➔ Connaître les différents modes de gouvernance des structures foncières collectives.

Contenu :

- Pourquoi et comment posséder collectivement du foncier.
- Différents types de structures foncières collectives et critères de choix.
- Importance des statuts.
- Gouvernance.
- Gestion et obligations comptables.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques et échanges.

S'installer ou transmettre en SCOP

Un autre rapport au capital et à la protection sociale

Date(s) :

Sur demande

Durée : **1 jour**

Lieu :

Tarn - A préciser selon l'origine géographique des stagiaires

Intervenants :

- ✓ Virginie Rousselin
ATAG
- ✓ Intervenat extérieur

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Pour les personnes non contributrices VIVEA, nous contacter

Public :

Agriculteur·trice·s installé·e·s, agriculteur·trice·s en réflexion sur la transmission de leur ferme

Porteur·se·s de projets agricoles

Techniciens, animateurs, accompagnateurs de projets.

Objectifs :

- ➔ Identifier les principales différences entre les SCOP et les formes sociétaires les plus pratiquées en agriculture (GAEC, EARL, ...).
- ➔ Comprendre l'intérêt de la SCOP pour s'installer, gérer sa ferme et la transmettre (rapport au capital, protection sociale...).
- ➔ Découvrir également les freins (accès aux aides) et les débats en cours pour une reconnaissance pleine et entière des SCOP en agriculture.

Contenu :

- Aspects juridiques, fiscaux, réglementaires et sociaux des SCOP.
- Enjeux de la transmissibilité des fermes.
- Conséquences des choix en termes de capital et de protection sociale.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, travaux en sous-groupes et échanges.

Travailler en couple

en toute sérénité

Dates :

**5 et 19 décembre 2025
et 8 janvier 2026**

Durée : **3 jours**

En option :+2 heures d'accompagnement individualisé pour travailler une problématique personnelle

Lieu :

Tarn - A préciser selon l'origine géographique des stagiaires

Intervenante :

✓ Pascale Caldéran
ATAG

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Autre public, nous contacter.

Public :

Agriculteur·trice·s en couple et travaillant à deux, depuis plus d'un an sur une même exploitation, et souhaitant rencontrer et échanger avec d'autres couples associés afin d'améliorer leur fonctionnement professionnel.

Objectifs :

- ➔ Prendre du recul et s'interroger sur son fonctionnement professionnel à deux.
- ➔ Echanger avec d'autres agriculteurs travaillant en couples.
- ➔ Analyser les difficultés rencontrées.
- ➔ Trouver ensemble des solutions aux difficultés des uns et des autres.
- ➔ Changer son comportement pour améliorer les relations avec son associé·e, son « collègue ».

Contenu :

- Spécificités du travail en couple.
- Conditions de réussite d'un collectif de travail
- Place de chacun sur la ferme.
- Gestion de la double relation familiale et professionnelle.
- Outils d'organisation du travail à deux.
- Communication interpersonnelle : prise de décision et régulation des tensions.
- Acquisition et transfert de compétences entre deux personnes.

Méthode pédagogique :

Un groupe de 12 stagiaires maxi, nombreux échanges et analyses de situation, travail personnel, apports théoriques par l'ATAG.

Se partager efficacement le travail entre associés

Date(s) :

*Exploitation
maraichage*

**9 et 16 février
2026**

Exploitation Ovin lait

**19 et 26 mars
2026**

Durée : 2 jours

Lieu :

Tarn - A préciser
selon l'origine
géographique des
stagiaires

Intervenante :

✓ Pascale Caldéran
ATAG

Prérequis : aucun

*Coûts de la formation pris
en charge par VIVEA pour
les contributeurs à jour du
paiement de leur
cotisation.*



*Autre public, nous
contacter.*

Public :

Agriculteur·trice·s en société, en famille ou entre tiers.
Agriculteur·trice·s participant à d'autres collectifs de travail.

Objectifs :

- Faire le point individuellement et collectivement sur ses conditions de travail.
- Repérer les sources de dysfonctionnements dans un collectif de travail.
- Mettre en place une organisation individuelle et collective plus efficaces.
- Diminuer la pénibilité physique et la charge mentale.
- Dégager du temps libre.
- Éviter les quiproquos, les pertes d'énergie et les tensions entre associés par une organisation concertée.

Contenu :

- Outils de diagnostic de sa situation travail.
- Evaluation du temps de travail global et par atelier.
- Partage des tâches.
- Gestion des priorités en collectif.
- Planification personnelle et collective : méthodes et outils.
- Partage de l'information : méthodes et outils.

Méthode pédagogique :

Apports méthodologiques, analyse de situations vécues par les participants, partage d'expériences
Elaboration d'un plan d'actions personnalisé.

Comment vivre mieux nos désaccords

Date(s) :

Mercredis

25 mars

Et 08 avril 2026

Durée : **2 jours**

Lieu :

Tarn - A préciser
selon l'origine
géographique des
stagiaires

Intervenante :

- ✓ Virginie Rousselin
ATAG
- ✓ Marion Bonafé
ATCC® Institut

Prérequis : aucun

*Coûts de la formation pris
en charge par VIVEA pour
les contributeurs à jour du
paiement de leur
cotisation.*



*Autre public, nous
contacter.*

Public :

Agriculteur·trice·s en société, en famille ou entre tiers, ou participant à d'autres collectifs de travail souhaitant faire du conflit une opportunité de changement

Objectifs :

- Mettre des mots sur ce qui est perçu comme conflit.
- Découvrir les processus à l'œuvre dans un conflit.
- Expérimenter des outils pour sortir de l'impuissance (outils PISTES de l'ATCC®).
- Identifier les éléments qui fondent la confiance collective.
- Repérer les valeurs humaines communes permettant l'intercompréhension.
- Faire du conflit une opportunité de changement constructif.

Contenu :

- Les représentations du conflit et les modes de réaction face au conflit.
- La confiance et la sécurité dans un groupe.
- Les rôles cachés dans les groupes.
- La culture et les valeurs universelles dans un groupe

Méthode pédagogique :

A partir des pratiques et des questionnements des participant·e·s, alternances d'apports conceptuels, exercices et mises en situation.

Alternance de travail individuel, en petits groupes et en grand groupe en formation.

Développer la coopération dans nos équipes

Date(s) :

Sur demande

Durée : **2 jours**

Lieu :

Tarn - A préciser selon l'origine géographique des stagiaires

Intervenant :

- ✓ Virginie Rousselin
ATAG
- ✓ Daniel Chernet
https://www.manufacture-des-equipes.fr/daniel_chernet/

Formateur, consultant, accompagnateur et facilitateur du travail d'équipe

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Autre public, nous contacter.

« Le travail d'équipe est mal compris. Le travail d'équipe est la capacité d'avoir des pensées différentes sur les choses : c'est la capacité d'argumenter et de se lever et de dire haut et fort ce que vous ressentez. Mais au final, c'est aussi la capacité de s'adapter à ce qui est le mieux pour l'équipe »

Tom Landry

Public :

Agriculteur·trice·s en société, en famille ou entre tiers, ou participant à d'autres collectifs de travail avec des associés et ou des collaborateurs salariés.

Objectifs :

- ➔ Pourquoi et comment encourager la coopération.
- ➔ Identifier et comprendre les principes fondamentaux de la coopération pour les mettre en pratique.
- ➔ Lever les freins au sein d'une équipe.
- ➔ Se motiver avec d'autres agriculteurs pour transformer nos équipes !

Contenu :

- La vision et la compréhension partagée des enjeux et des objectifs de l'équipe.
- Les clés de la confiance.
- Les moyens de développer la capacité à agir.
- L'importance de la joie et des autres émotions dans la coopération.

Méthode pédagogique :

Un groupe de 12 stagiaires maxi, nombreux échanges et analyses de situation, travail personnel.

Point de vente collectif : se partager les permanences et le reste du boulot

Date(s) :

6 octobre 2025

Durée : **1 jour**

Lieu :

FRMFR

Rue du Lavoir

BRENS (81600)

Intervenantes :

- ✓ Pascale CALDERAN
- Virginie ROUSSELIN
- ATAG

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Autre public, nous contacter.

Public :

Agriculteur·trice·s associé·e·s de différents points de vente collectifs

Objectifs :

- ➔ Echanger et bénéficier des expériences d'autres magasins sur leurs pratiques concernant la répartition des temps de présence à la vente et des tâches de gestion courante du magasin (compta, administratif etc.) entre les producteurs
- ➔ Découvrir les différents modèles de répartition du travail existants dans les PVC
- ➔ Identifier ce qui peut évoluer/être modifié dans son propre point de vente pour plus d'équité et d'efficacité entre les producteurs

Contenu :

- Les différents modèles de répartition du travail dans les PVC, leurs avantages et leurs limites.
- Les questions à se poser pour choisir le modèle de répartition le plus adapté à son groupe en intégrant les dimensions humaines et commerciales.
- Liens avec le taux de commission et les possibilités ou non de rémunérer le temps passé.
- Distinction équité / égalité ; participation / collaboration / coopération.
- Facteurs de cohésion et d'implication dans un groupe.
- Rôles et fonctions des producteurs pendant les permanences.

Méthode pédagogique :

Apports théoriques, retour d'expériences, échanges à partir des situations vécues par les participants.

Mieux communiquer pour mieux travailler en groupe

Initiation à la CNV et autres outils

Date(s) :

Sur demande

Durée : **2 jours**

Lieu :

Brens (81)

Intervenante :

✓ Virginie Rousselin
ATAG

Et/ou

✓ Danielle Guilbaud
Consultante-
formatrice à
TransFormation
Associés

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris
en charge par VIVEA pour
les contributeurs à jour du
paiement de leur
cotisation.



Autre public, nous
contacter.

Public :

Toute personne souhaitant mieux communiquer avec son entourage professionnel

Objectifs :

- ➔ Identifier les facteurs qui favorisent une vraie communication entre deux personnes.
- ➔ S'exprimer différemment pour être mieux compris.
- ➔ S'entraîner à clarifier ce que je vis avant de m'exprimer.
- ➔ Favoriser la coopération en écoutant et en comprenant mieux l'autre.

Contenu :

- Notre intention dans la relation à l'autre.
- Les processus de la Communication Non Violente.
- L'art de s'affirmer tout en écoutant vraiment l'autre.

Méthode pédagogique :

Une pincée d'apports théoriques et une grosse dose d'analyses de situations apportées par les participants et d'expérimentations.

Consolider sa communication et améliorer la coopération

Atelier de révision et entraînement !

Date(s) :

Sur demande

Durée : **1 jour**

Lieu :

Brens (81)

Intervenants :

✓ Virginie
Rousselin ATAG

Et/ou

✓ Danielle
Guilbaud
Consultante-
formatrice à
TransFormation
Associés

Prérequis : avoir
déjà suivi au moins
une formation en
communication

Coûts de la formation
pris en charge par
VIVEA pour les
contributeurs à jour du
paiement de leur
cotisation.



Autre public, nous
contacter.

Public :

Toute personne souhaitant mieux communiquer et mieux coopérer avec son entourage professionnel et ayant déjà suivi des formations en communication interpersonnelle, avec l'ATAG ou ailleurs !

Objectifs :

- ➔ Réactiver des connaissances acquises dans des formations précédentes.
- ➔ Analyser des situations réelles, vécues, concrètes et passées de communication interpersonnelle.
- ➔ S'entraîner à communiquer différemment à mieux écouter et mieux se faire comprendre.

Contenu :

- Quelques (rappels) de concepts théoriques sur la communication à deux et plus.
- Quelques outils pratiques.
- Beaucoup de partage d'expériences.

Méthode pédagogique :

Un peu de théorie, beaucoup d'analyses de situations apportées par les participants et d'expérimentations dans la bonne humeur et en petits groupes !

Prendre des décisions en groupe et les appliquer

Date(s) :

Sur demande

Durée : **2 jours**

Lieu : Albi ou Gaillac

Intervenantes :

- ✓ Virginie Rousselin
ATAG

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Autre public, nous contacter.

Public :

Agriculteur·trice·s associé·e·s, porteurs de projets collectifs, responsables de structures associatives ou coopératives, membres adhérents de point de vente...

Objectifs :

- Prendre du recul et identifier les facteurs qui rendent complexes les prises de décisions en groupe.
- Découvrir et expérimenter diverses techniques de prise de décisions.

Contenu :

- Différentes modalités de prises de décisions collectives.
- Etapes et conditions nécessaires à une prise de décisions efficiente et... à sa mise en œuvre !
- Prise en compte des points de vue de chacun.
- Equilibre entre compréhension mutuelle et efficacité.
- Outils de la sociocratie.
- Prise de décisions par consentement.

Méthode pédagogique :

Analyse de situations rencontrées par les participants, apports théoriques, expérimentation.

Organiser et animer des réunions d'échanges en (petit ou grand) groupe

Date(s) :

Sur demande

Durée : **1 jour**

Lieu :

Albi ou Gaillac

Intervenants :

- ✓ Pascale Caldéran
Ou Virginie
Rousselin, ATAG

Prérequis : aucun

Coûts de la formation pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation.



Autre public, nous contacter.

Public :

Toute personne souhaitant améliorer l'efficacité des réunions internes et des autres temps d'échanges au sein de son groupe de travail agricole (GAEC, CUMA, groupes de commercialisation...).

Objectifs :

- Organiser, structurer des temps d'échanges efficaces et conviviaux.
- Faciliter l'expression de chacun.
- Piloter une réunion sans stress.

Contenu :

- Les différents types de réunions, de temps d'échanges et leurs objectifs.
- Organiser et préparer un échange.
- Gérer les temps de paroles.
- Gérer les objections de façon constructive.
- Le compte-rendu : objectifs et méthodes de rédaction et de diffusion.

Méthode pédagogique :

Apports méthodologiques, analyse de situations vécues par les participants, échanges, exercices.

QUELQUES INFOS PRATIQUES

Le coût des formations et la prise en charge par VIVEA

Les formations proposées par l'ATAG sont accessibles à tous nos adhérents à jour de leur cotisation annuelle (20 € /personne /an ou 40 € mini / groupe).

Par ailleurs, le coût de la formation sera pris en charge, partiellement ou totalement, par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de 3000 € / stagiaire si vous avez le statut social de chef d'exploitation agricole, conjoint-e collaborateur-trice, aide familial ou cotisant-e de solidarité ET que vous êtes à jour de votre contribution formation collectée par la MSA.

Pour tous les autres cas ou face à un doute, contactez-nous directement pour étudier les possibilités de financement de votre formation.

Evaluations et attestations

Une évaluation des acquis et une évaluation de la satisfaction sont réalisées au terme de chacun de nos stages et une attestation est fournie individuellement à chaque stagiaire.

Des tarifs préférentiels au service de remplacement

S'il participe à une formation, un agriculteur peut faire appel au service de remplacement. Pour plus de détails, voir notre catalogue ou contacter le Service Remplacement de votre département.

SR Tarn 05.63.48.83.67

Pour les personnes en situation de handicap

Merci de nous contacter au préalable afin de vérifier l'accessibilité de la formation. Nous étudierons alors avec vous la possibilité de trouver une solution pour répondre à vos besoins spécifiques.

Satisfaction de nos stagiaires

L'ATAG sollicite, en fin de stage, l'avis de chaque stagiaire pour une évaluation de sa satisfaction. Pour les formations de 2023, sur 249 agriculteurs interrogés :

- **95%** sont satisfaits ou très satisfaits de la **formation** suivie,
- **91%** sont satisfaits ou très satisfaits de l'**adéquation** entre leurs attentes et la formation suivie,
- **97%** sont satisfaits ou très satisfaits de la **maîtrise du sujet** par les formateurs,
- **95%** sont satisfaits ou très satisfaits de la **qualité de l'animation**

REC.ENR.1.074/06/2024

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Préambule - Des modifications sont possibles sur les stages présentés dans ce catalogue ; le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition. Un programme détaillé vous sera envoyé avant toute inscription définitive.

Public - Les formations de l'ATAG s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices et aux porteurs de projets d'installation agricole.

Dans la limite des places disponibles, et selon les thématiques, les formations peuvent éventuellement accueillir d'autres personnes souhaitant s'y inscrire. Dans ce cas, nous contacter.

Pré-requis - Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales.

Renseignements et modalités d'inscription - Pour vous pré-inscrire, vous pouvez utiliser le bulletin de la page suivante, ou nous adresser un mail. Vous recevrez, un mois avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé vous précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage : intervenants, dates, lieux, horaires... Votre inscription définitive sera prise en compte lorsque nous recevrons ce bulletin d'inscription.

Annulation du fait du stagiaire - En cas d'absence non justifiée ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Annulation du fait de l'ATAG - Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais.

Horaires - Pour prendre en compte les contraintes d'emplois du temps des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 9h et 9h30 et se terminent entre 17h et 17h30.

Responsable de stage - Chaque formation est encadrée par un responsable de stage qui est votre interlocuteur.

Evaluations - Une évaluation est réalisée au terme de chacun de nos stages.

Justificatifs de formation - Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée le cas échéant.

Contactez-nous pour toute information complémentaire



Bulletin d'inscription

(à photocopier et remplir pour chaque formation qui vous intéresse)

Titre de la formation :

Dates :

	Stagiaire 1	Stagiaire 2
NOM Prénom		
Téléphone		
Adresse mail		
Adresse		
Date et lieu de naissance		
Cotisant VIVEA	<input type="checkbox"/> Chef d'exploitation <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur	<input type="checkbox"/> Chef d'exploitation <input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur
Statut MSA	<input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité	<input type="checkbox"/> Aide familial <input type="checkbox"/> Cotisant de solidarité
Non cotisant VIVEA	<input type="checkbox"/> Autre (salarié, chômeur, ...)	<input type="checkbox"/> Autre (salarié, chômeur, ...)
Porteur de projet inscrit dans le 3P	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Niveau de formation	<input type="checkbox"/> Niv IV fin de scolarité obligatoire <input type="checkbox"/> Niv BEP (BPA, BEAP, CAPA, CAP) <input type="checkbox"/> Niv IV BAC <input type="checkbox"/> Niv III BAC +2 (BTS, DUT, DEUG, BTSa) <input type="checkbox"/> Niv II BAC + 3 et 4 (licence, maîtrise) <input type="checkbox"/> Niv I BAC + 5 et plus (ingénieur, DEA ..)	<input type="checkbox"/> Niv IV fin de scolarité obligatoire <input type="checkbox"/> Niv BEP (BPA, BEAP, CAPA, CAP) <input type="checkbox"/> Niv IV BAC <input type="checkbox"/> Niv III BAC +2 (BTS, DUT, DEUG, BTSa) <input type="checkbox"/> Niv II BAC + 3 et 4 (licence, maîtrise) <input type="checkbox"/> Niv I BAC + 5 et plus (ingénieur, DEA ..)
Handicap : avez-vous besoin d'un aménagement particulier ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (si oui, nous vous contacterons pour préciser votre besoin)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (si oui, nous vous contacterons pour préciser votre besoin)

Adhésion annuelle à l'ATAG : Je joins un chèque de 20 € pour un individuel, 40 € pour un groupe de 2, adhésion libre d'au moins 40 € pour un groupe de 3 et +

Vos attentes, vos questions, vos freins ou contraintes en lien avec cette formation...

Date et signature

A retourner à : ATAG, 96 rue des agriculteurs, 81000 ALBI ou à association.atag@gmail.com

REC.DOC.30/09/2020